A St Thibaud de Couz,
Le vendredi 13 novembre 2026

ARRETE TEMPORAIRE
N°50

==========

« ROUTE D'HAUTEVILLE
TRAVAUX POUR ENROBE DEFINITIF »

La Maire de ST THIBAUD DE COUZ,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Décret 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les Départements,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté interministériel sur la signalisation routière (livre I, huitième partie - signalisation temporaire du 24 novembre 1967, approuvé par les arrêtés interministériels du 06 novembre 1992,
Vu la circulaire interministérielle N° 96.14 du 06 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,
Vu la demande présentée par l'entreprise CONSTRUCTEL, Monsieur PEDROSO Daniel domicilié 13 avenue Montmélian – 69960 CORBAS.
CONSIDERANT, que pour permettre la réalisation des travaux définis à l'article 1er du présent arrêté et assurer la sécurité des usagers de la route et des personnels d'intervention, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules.

ARRETE

Article 1er : OBJET DES TRAVAUX

Pour permettre des travaux d'enrobé définitif sur la route d'Hauteville, sur le territoire de la commune de St Thibaud de Couz, la circulation sera temporairement réglementée dans les conditions ci-après, **du lundi 16 novembre 2026 au vendredi 11 décembre 2026 de 09 heures à 17 heures**.

Article 2 : CONDITIONS DE CIRCULATION

La circulation des véhicules se fera par feux tricolores, durant toute la durée des travaux. Le stationnement des véhicules légers et les poids lourds sera interdite.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA REGLEMENTATION

La réglementation prévue à l'article 2 ci-dessus sera applicable, **du lundi 16 novembre 2026 au vendredi 11 décembre 2026 de 09 heures à 17 heures**.

ARTICLE 4 : PRESCRIPTIONS

La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier ou par la réglementation faisant l'objet du présent arrêté sera conforme aux instructions sur la signalisation temporaire des routes du 06 novembre 1992. Le pétitionnaire devra prendre sur son

Mairie de Saint Thibaud de Couz
65 route des Rat-Patron
Mail : mairie.sthibaud@gmail.com
Tél. : 04 79 65 71 01